



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot

DSDEN du Lot
Division des personnels

Affaire suivie par :
Marjorie VENUSE

Tél : 05 67 76 55 05
Mél : ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr

1 Place Jean-Jacques Chapou
46000 CAHORS

Cahors, le 16 novembre 2020

Le Directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du Lot

à

Mesdames et Messieurs les personnels
Enseignants du 1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2021.

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse du 13 novembre 2020 ;

Mobilité des personnels enseignants du premier degré – Rentrée scolaire 2021 - Note de service du 13 novembre 2020 et bulletin officiel spécial n° 10 du 16 novembre 2020.

Par note de service visée en référence, la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale définit les règles générales relatives au changement de département des enseignants du premier degré pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est rappelé aux personnels qui souhaitent changer de département qu'ils doivent obligatoirement participer au mouvement interdépartemental et que les demandes de mutation devront être formulées selon la procédure **intranet I-prof**, adresse nationale : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html> ou adresse académique : <https://si1d.ac-toulouse.fr>

Du mardi 17 novembre 2020 à 12 heures au lundi 8 décembre 2020 à 12 heures.

Les participants au mouvement recevront une **confirmation de candidature** dans leur boîte électronique I-prof à **partir du mercredi 9 décembre 2020**.

Ce document devra être **imprimé, signé et transmis** à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Lot** sous couvert de l'EN de circonscription accompagné des éventuelles pièces justificatives jusqu'au **mercredi 16 décembre 2020** (cachet de la Poste faisant foi).

D'autre part, pour toute demande de bonification exceptionnelle au titre du handicap, il est impératif de compléter l'**annexe II** en joignant les justificatifs demandés avant de l'adresser à la D.S.D.E.N. du Lot jusqu'au **mercredi 16 décembre 2020**.

A défaut du respect du calendrier ci-joint, la participation au mouvement sera annulée.

Pour toute demande concernant la phase interdépartementale, les candidats au mouvement pourront s'adresser à la cellule info-mobilité 1^{er} degré de 9h30 à 19 h jusqu'à la fermeture du serveur en composant le **01 55 55 44 44**.

Le Directeur académique des services
départementaux de l'éducation nationale du Lot


Xavier PAPILLON

N.B. : Ce courrier doit être communiqué à tous les personnels de l'école, présents, en congé (maladie, maternité, parental) ou qui effectuent un remplacement.